

REUNION DU 13 FEVRIER 2012

L'an deux mille douze, le deux Février nous Guy VERIN, Maire, avons convoqué le Conseil Municipal en session ordinaire le treize Février de l'an deux mille douze, dix-neuf heures pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

I) Informations du Maire

II) Administration générale – Finances

- * Sinistre du 26.07.2011 – Place Robier : indemnité
- * Sinistre du 4.11.2011 – Tennis couverts : indemnité
- * G.S. Lavisser/Richepin – classe de mer à Larmor : participation financière
- * A.L.S.H : tarifs 2012
- * A.L.S.H 2012 : recrutement et rémunération du personnel
- * Action sociale en faveur du personnel communal
- * Personnel territorial : contrat d'assurance des risques statutaires
- * Lotissement rue Catrin – incorporation dans le domaine public : modification délibération du 13.12.2010

III) Equipement – voirie - Urbanisme

- * Récapitulatif des marchés attribués en 2011
- * Aménagement des rues Lavisser et Ridders : résultats de l'appel d'offres
- * Bibliothèque-Médiathèque : mobilier et matériel informatique : demandes de subvention auprès de l'Etat ; de la Région Picardie ; du Département de l'Aisne
- * Transformation de l'appartement de l'école Maternelle Blot en classe : maîtrise d'œuvre
- * Attribution de marché - maîtrise d'œuvre - mise aux normes d'accessibilité :
 - 1) salle polyvalente
 - 2) Hôtel de Ville
- * Attribution de marché - maîtrise d'œuvre : aménagement Tennis Couverts

IV) Questions diverses

Le treize Février de l'an deux mille douze, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire dans la salle habituelle des séances et sur la convocation et la présidence de Monsieur VERIN, Maire.

Etaient présents : MM. VERIN, Maire., MM.LOISEAU.FILLION.Mmes PLOTTET.CAIL M.MARECHAL.Adjts.MM.CHIMOT.BOULEAU.DESCAMPS.MATOUGUI.DURSENT Mmes HAUET.SIMON.M. SASTRE. Mme MAHY.M.MAILLET

Excusés : M. DILLENCHNEIDER pouvoir à M. LOISEAU ; M. GENTE pouvoir à M. VERIN ; Mmes FIECHA ; VIALE

Absents : M. HOUACINE ; Mme COCQUELET ; M. BOITTE

Nomination du secrétaire de séance

A l'ouverture de la séance et à l'unanimité des membres présents, Monsieur FILLION est élu secrétaire.

Lecture du procès-verbal de la dernière réunion

La lecture du procès-verbal de la dernière réunion est faite sans observation.

Informations du Maire

- 1) Mariage d'Elodie Cail et Antonin Grattau le 5 mai 2012 à 15 heures
- 2) spectacle d'acroport par les élèves du groupe scolaire Lavisser Richepin le mardi 21 février 2012 à 14 h 30 salle polyvalente
- 3) adresse ses remerciements à la West Pharmaceutical Services pour la mise en place du bassin de tamponnement des eaux pluviales (rue Paula Audubert)

4) Monsieur le Maire informe ses collègues que le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Thiérache du Centre a voté un pacte financier et fiscal intégrant l'adoption de la fiscalité professionnelle unique à compter du 1^{er} janvier 2012 et une modification des statuts prévoyant une extension des compétences de la Communauté de Communes de la Thiérache du Centre.

Il précise que le Conseil Municipal dispose d'un délai de trois mois à compter de la notification reçue le 12 janvier 2012 pour se prononcer sur les transferts de compétences proposées et qu'en conséquence la modification des statuts sera soumise au vote lors du prochain conseil municipal. Mr CHIMOT Jean Pierre souhaite la mise en place d'une commission « Communauté de Communes ».

Informations des Adjointes et des élus :

Mme CAIL, commission «éducation, culture, jeunesse »

Venues de l'ensemble vocal « La Chapelle du Hainaut » le 19 février 2012 – 10h30
Eglise St Denis, de l'Orchestre Régional de Picardie le 25 mars 2012 17h30 à la salle polyvalente ; et organisation d'une soirée théâtrale le 12 mai 2012 20 h 30 à la salle polyvalente.

13.02.2012 /01

Sinistre du 26.07.2011 – Place Robier : indemnité

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal,
à l'unanimité

accepte l'indemnité d'assurance « GAN - Paris la Défense » d'un montant de **2 506.50** euros TTC pour la dégradation du mobilier urbain survenu Place Robier, le 26 Juillet 2011.

13.02.2012/02

Sinistre du 4.11.2011 – Tennis couverts : indemnité

Sur proposition de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal,
à l'unanimité

accepte l'indemnité d'assurance GAN – Paris la Défense (92) d'un montant de **824.71** euros pour la détérioration des portes aux tennis couverts , le 4 Novembre 2011.

13.02.2012 /03

G.S. Lavisse/Richepin : classe de mer à Larmor : participation financière

Vu la lettre en date du 24 Janvier 2012 émanant de Monsieur VANDERHAEGEN, Directeur de l'école élémentaire Lavisse/Richepin sollicitant une aide financière pour le séjour à la mer à LARMOR du 21 au 26 Mai 2012 pour 21 élèves.

Vu l'exposé de Madame CAIL Roselyne, Maire-Adjoint,
Le Conseil Municipal,
à l'unanimité

Décide d'allouer une subvention de 154.00 € /enfant, soit une somme totale de **3 234.00 €** à la Coopérative de l'école élémentaire Lavisse/Richepin pour le voyage sus-désigné.

La dépense sera prélevée sur le budget 2012.

13.02.2012/04

A.L.S.H : tarifs 2012

Vu la délibération du Conseil Municipal du 18 Novembre 2004,
 Sur proposition de Madame CAIL Roselyne, Maire-Adjoint
 Le Conseil Municipal,
 à l'unanimité
 Confirme l'ouverture d'un accueil de loisirs pendant les vacances d'Avril & Juillet
 2012,

Fixe comme suit les tarifs 2012 jour/enfant de ce centre :

	<u>Enfants du Nouvion</u>		
	<u>1^{er} enfant</u>	<u>2^e enfant</u>	<u>3^{ème} enfant</u>
goûter + animation	5.00 €	4.50 €	4.00 €
repas du midi + goûter	8.00 €	7.20 €	6.40 €
+ animation			
camp + animation	14.00 €	12.60 €	11.20 €
	<u>Pour les extérieurs</u>		
	<u>1^{er} enfant</u>	<u>2^e enfant</u>	<u>3^{ème} enfant</u>
goûter + animation	7.00 €	6.30 €	5.60 €
repas du midi + goûter	10.30 €	9.30 €	8.20 €
+ animation			
camp + animation	16.00 €	14.40 €	12.80 €

13.02.2012/05

A.L.S.H 2012 : recrutement et rémunération du personnel

Considérant que pour le bon fonctionnement des accueils de loisirs sans hébergement organisés par la Ville en Avril & Juillet 2012, il y a lieu de recruter des agents chargés de l'encadrement et de l'animation :

* période Avril = 5

* période Juillet = 9

Vu l'article 3 de la loi 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité

Décide d'autoriser pour les mois sus-désignés le recrutement des agents temporaires :
 «animateurs affectés à l'encadrement et à l'animation de l'A.L.S.H»

* Avril = 5

* Juillet = 9

Ces agents seront engagés à durée déterminée et rémunérés sur la base du traitement mensuel :

- Des adjoints d'animation de 2^e classe, pour les animateurs non diplômés, au 1^{er} échelon indice brut 297 – majoré 302
- Des adjoints d'animation de 1^{ère} classe, pour les animateurs diplômés, au 2^e échelon, indice brut 299 – majoré 304
 (derniers indices connus)

Les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget primitif 2012.

13.02.2012/06

Action sociale en faveur du personnel communal

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité

Décide d'accorder au personnel communal les subventions et allocations en vigueur pour les fonctionnaires et agents de l'Etat selon les tarifs fixés par la circulaire interministérielle et sur les prestations suivantes :

RESTAURATION :

- a) Prestation repas
- b) Séjours d'enfants
 - * **en colonies de vacances :**
 - enfants moins de 13 ans
 - enfants de 13 à 18 ans
 - * **en centre de loisirs sans hébergement :**
 - journée complète
 - demi-journée
 - * **en maisons familiales de vacances et gîtes :**
 - séjours en pension complète
 - autres formules
 - * **séjours mis en œuvre dans le cadre éducatif**
 - forfait pour 21 jours ou plus
 - pour les séjours d'une durée inférieure par jour
 - * **séjours linguistiques**
 - enfants de moins de 13 ans
 - enfants de 13 à 18 ans

13.02.2012/07

Personnel territorial : contrat d'assurance des risques statutaires

Le Maire expose que :

Statutairement pour tous leurs agents les collectivités sont leur propre assureur en matière de prestations en espèce d'assurance maladie et de couverture sociale globale d'assurance d'accident du travail (maladie ordinaire, longue durée, maternité, accident et maladie professionnelle, décès...)

Les collectivités peuvent contracter une assurance couvrant ces risques.

Afin de réaliser des économies d'échelle, en termes de qualité de couverture et de primes d'assurance, les collectivités disposent de la faculté de confier au Centre de Gestion la négociation et la souscription d'un contrat collectif afin de mutualiser les coûts de ces risques.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

Vu la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n°86-552 du 14 Mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux.

DECIDE :

Article 1^{er} :

D'approuver le principe d'organisation par le Centre de Gestion et pour le compte de la collectivité d'une négociation d'un contrat collectif d'assurance garantissant les risques statutaires incombant aux collectivités pour le personnel IRCANTEC et CNRACL.

Ce contrat devra couvrir tout ou partie des risques suivants :

- agents affiliés à la CNRACL :
décès, accident du travail, maladie professionnelle, maladie ordinaire, longue maladie/longue durée, maternité, paternité, adoption, temps partiel pour raison thérapeutique, infirmités de guerre, l'allocation d'invalidité temporaire et la disponibilité d'office.
- agents affiliés à l'IRCANTEC :

accident du travail-maladie professionnelle, maladie ordinaire, grave maladie, maternité-adoption- paternité.

Ce contrat devra également avoir les caractéristiques suivantes :

Durée du contrat : **4 ans**, à effet au **1^{er} Janvier 2013**

Régime du contrat : capitalisation

Article 2 :

De s’engager à souscrire au contrat d’assurance qui pourrait résulter de cette négociation, dans la mesure où les clauses et les conditions se révéleraient conformes à nos besoins.

13.02.2012/08

Lotissement rue Catrin – incorporation dans le domaine public : modification délibération du 13.12.2010

Vu la délibération du Conseil d’Administration de la Maison du CIL – SA d’HLM 02 Saint-Quentin en date du 15 Septembre 2010 tendant à rétrocéder à la Commune les parcelles de terrain cadastrées AI 54 à 204 sises **rue Catrin** afin de l’intégrer dans le domaine public communal,

Reprenant sa délibération du 13 Décembre 2010,

Vu la lettre en date du 1^{er} Décembre 2011 de Monsieur le Directeur de la Maison du CIL apportant des modifications sur les parcelles cadastrées :

AI n°64 pour 314 m² ; AI n°178 pour 64 m² ; AI n°176 pour 82 m² ; AI n°62 pour 48 m² ; AI n°204 pour 4 754 m² ; AI n°54 pour 487 m² ; AI n°182 pour 54 m² ; AI n°180 pour 52 m² ; AI n°166 pour 86 m² ; AI n°168 pour 90 m² ; AI n°170 pour 88 m² ; AI n°172 pour 66 m² ; AI n°174 pour 82 m², soit ensemble **6 267 m²**.

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité

Remplace et annule la délibération du 13 Décembre 2010.

Décide l'acquisition amiable à titre gratuit des parcelles de terrain sus-désignées, sises **rue Catrin** appartenant actuellement à la S.A. d'HLM de Saint-Quentin.

Précise que :

tous les frais de dossiers et d'actes seront à la charge de la Maison du CIL S.A. d'HLM du Département de l'Aisne.

13.02.2012/09

Récapitulatif des marchés attribués en 2011

En application de l'article 133 du code des marchés publics et relatif à la liste des marchés conclus l'année précédente par les pouvoirs adjudicateurs et les entités adjudicatrices ; Le Maire informe le Conseil Municipal que les différents marchés passés en 2011 sont les suivants :

Objet du Marché	Date du Marché	Nom de l'attributaire	Code Postal	Montant HT
Mise à disposition de 2 maîtres nageurs sauveteurs	15 Février 2011	Comité Français de secourisme de l'Aisne	02470	12 290 €
Aménagement ensemble escalade	13 Mai 2011	KOMPAN SAS	77198	17 740 €
Démolition de l'Ancienne Poste et construction d'une médiathèque	15 Novembre 2011			

<i>Lot N°1</i>		SARL LEFEBVRE Christian	<i>59740</i>	<i>433 044.90 €</i>
<i>Lot N°2</i>		SARL BCP COUVERTURE	<i>02340</i>	<i>96 251.71 €</i>
<i>Lot N°3</i>		MARTIN APPERT	<i>02340</i>	<i>70 586 €</i>
<i>Lot N°4</i>		EURL MCR	<i>02110</i>	<i>44 834 €</i>
<i>Lot N°5</i>		ELECTRICITE GENERALE DUPONT Didier	<i>02140</i>	<i>25 574 €</i>
<i>Lot N°6</i>		SARL PREVOT	<i>02450</i>	<i>47 519.41 €</i>
<i>Lot N°7</i>		CAT Le Garmouzet	<i>02170</i>	<i>25 475.99 €</i>
<i>Lot N°8</i>		ThyssenKrupp Ascenseurs	<i>51065</i>	<i>28 890 €</i>
Réalisation de Fentes de Suintement Stade Arthur Moyniez	13 Mai 2011	SAS RENOV'SPORT	80260	25 956 €
Pose de Fenêtre et Porte- Bâtiment Stade		SARL Gordien	02450	11 926 €
Maîtrise d'œuvre- Démolition de l'Ancienne Poste et construction d'une médiathèque	16 Mai 2011	Michel LEBLANC- Architecte D.P.L.G.	02260	57 460 €
Maîtrise d'œuvre- Aménagement Rue Lavisse et Rue André Ridders	19 Mai 2011	Thiérache Ingénierie	02140	11 350 €
Fournitures de Denrées alimentaires pour le restaurant municipal	26 Décembre 2011			
<i>Lot 1- Sous Lot 1 et 2</i>		DEQUECKER Dominique MARECHAL Thierry	<i>02170 02170</i>	<i>16 000 € < x < 19 000 €</i>
<i>Lot1 Sous Lot 3</i>		SA POULET DU NORD DIST	<i>02140</i>	
<i>Lot 2</i>		JOFFRIN Julien	<i>02170</i>	<i>1 200 € < x < 1 500 €</i>
<i>Lot 3</i>		POMONA Passion Froid	<i>51450</i>	<i>27 000 € < x < 31 000 €</i>
<i>Lot 4</i>		Ets DUTRIEUX	<i>02500</i>	<i>17 000 € < x < 20 000 €</i>
<i>Lot 5</i>		DISTR'AL	<i>02170</i>	<i>16 000 € < x < 19 000 €</i>
<i>Lot 6</i>		LACROIX DISTRIBUTION	<i>02100</i>	<i>10 000 € < x < 14 000 €</i>

13.02.2012/10

Aménagement des rues Lavisse et Ridders : résultats de l'appel d'offres

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une consultation dans le cadre de la procédure adaptée, en application des articles 26 & 28 du code des marchés publics, a été lancée pour les travaux d'aménagement des rues Ernest Lavisse et André Ridders.

La réunion d’ouverture des plis a eu lieu le 23 Janvier 2012 par la commission d’appel d’offres qui a proposé de retenir l’Entreprise GOREZ – Guise (02) pour un montant total de **201 583.46 € HT** (soit 241 093.82 € TTC). Le marché a été signé par le Maire conformément à la délibération du Conseil Municipal du 18 Novembre 2004 donnant délégation de signature.

Le Conseil Municipal, à l’unanimité
Prend acte.

13.02.2012/11

Bibliothèque-Médiathèque : acquisition mobilier : Subvention « Etat »

Monsieur le Maire informe ses Collègues que suite à la construction d’une bibliothèque-Médiathèque, il y a lieu de recourir à l’achat du mobilier.

Vu le devis descriptif et estimatif,
Le Conseil Municipal,
à l’unanimité

Adopte le projet d’acquisition du mobilier, tel que décrit dans le devis d’un montant total de **135 049.14 € H.T.** soit **161 518.77 € TTC.**

Sollicite une subvention exceptionnelle de l’**ETAT**, au titre de la dotation générale de décentralisation pour les bibliothèques municipales.

* Dit que le plan de financement s’établira comme suit :

Coût de l’opération H.T. = 135 049.14 €

Subvention « ETAT » souhaitée =	54 019.65 €
Subvention « Départementale »=	27 009.83 €
Subvention « FRAPP » =	27 009.83 €
Commune (fonds libres) =	27 009.83 €

Le financement sera prévu au budget primitif 2013.

13.02.2012/12

Bibliothèque-Médiathèque : acquisition mobilier : Subvention «FRAPP »

Monsieur le Maire informe ses Collègues que suite à la construction d’une bibliothèque-Médiathèque, il y a lieu de recourir à l’achat du mobilier.

Vu le devis descriptif et estimatif,
Le Conseil Municipal,
à l’unanimité

Adopte le projet d’acquisition du mobilier, tel que décrit dans le devis d’un montant total de **135 049.14 € H.T.** soit **161 518.77 € TTC.**

Sollicite une subvention exceptionnelle de la Région dans le cadre du F.R.A.P.P (Fonds Régional d’appui aux Pays de Thiérache) porté par la Communauté de Communes de la Thiérache du Centre.

* Dit que le plan de financement s’établira comme suit :

Coût de l’opération H.T. = 135 049.14 €

Subvention « ETAT » =	54 019.65 €
Subvention « C.D.D.L » =	27 009.83 €
Subvention « FRAPP » souhaitée =	27 009.83 €
Commune (fonds libres) =	27 009.83 €

Le financement sera prévu au budget primitif 2013.

13.02.2012/13

Bibliothèque-Médiathèque : acquisition mobilier : Subvention Départementale « C.D.D.L »

Monsieur le Maire informe ses Collègues que suite à la construction d'une bibliothèque-Médiathèque, il y a lieu de recourir à l'achat du mobilier.

Vu le devis descriptif et estimatif,
Le Conseil Municipal,
à l'unanimité

Adopte le projet d'acquisition du mobilier, tel que décrit dans le devis d'un montant total de **135 049.14 € H.T.** soit **161 518.77 € TTC.**

Sollicite une subvention exceptionnelle du Département dans le cadre du C.D.D.L (contrat Départemental de Développement Local) porté par la Communauté de Communes de la Thiérache du Centre.

* Dit que le plan de financement s'établira comme suit :

Coût de l'opération H.T. = 135 049.14 €

Subvention « ETAT » =	54 019.65 €
Subvention « C.D.D.L » souhaitée =	27 009.83 €
Subvention « FRAPP » =	27 009.83 €
Commune (fonds libres) =	27 009.83 €

Le financement sera prévu au budget primitif 2013.

13.02.2012/14

Transformation de l'appartement de l'école maternelle Blot en classe : maîtrise d'œuvre

Monsieur le Maire rappelle à ses Collègues que l'appartement de fonction de l'école maternelle Blot est vacant depuis Mars 2011, et en considérant les effectifs prévisionnels, il serait judicieux de transformer ce local en une nouvelle classe.

Le Conseil Municipal,
à l'unanimité

Autorise Monsieur Guy VERIN, Maire à lancer une consultation en vue de confier une mission de maîtrise d'œuvre complète, pour l'aménagement de la classe sus-désignée, selon la procédure adaptée aux marchés en application des articles 26 & 28 du code des marchés publics.

13.02.2012/15

Salle Polyvalente – mise aux normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite – maîtrise d'œuvre : attribution de marché

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une consultation en vue de confier une mission de maîtrise d'œuvre selon la procédure adaptée a été lancée pour le

réaménagement et la mise aux normes en accessibilité aux personnes à mobilité réduite à la salle polyvalente.

Le Conseil Municipal,
à l'unanimité

Considérant que la commission d'appel d'offres, lors de sa séance du 13 Février 2012, a attribué le marché à Monsieur LEBLANC Michel – Architecte DPLG pour un taux d'honoraire à **8.45 %** sur le montant des travaux.

Que cette offre de service comporte une étude de faisabilité comprenant un relevé de l'état existant, une esquisse et un estimatif prévisionnel et s'élève à 4 000.00 € HT.

Que ce montant de 4 000.00 € sera déduit en cas de mission confiée à l'Architecte désigné ci-dessus.

Accepte la proposition sus-désignée et autorise le Maire à signer le marché à intervenir.

13.02.2012/16

Hôtel de Ville – mise aux normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite – maîtrise d'œuvre : attribution de marché

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une consultation en vue de confier une mission de maîtrise d'œuvre selon la procédure adaptée a été lancée pour le réaménagement et la mise aux normes en accessibilité aux personnes à mobilité réduite à l'Hôtel de Ville.

Le Conseil Municipal,
à l'unanimité

Considérant que la commission d'appel d'offres, lors de sa séance du 13 Février 2012, a attribué le marché à Monsieur LEBLANC Michel – Architecte DPLG pour un taux d'honoraire à **8.45 %** sur le montant des travaux.

Que cette offre de service comporte une étude de faisabilité comprenant un relevé de l'état existant, une esquisse et un estimatif prévisionnel et s'élève à 3 995.00 € HT.

Que ce montant de 3 995.00 € sera déduit en cas de mission confiée à l'Architecte désigné ci-dessus.

Accepte la proposition sus-désignée et autorise le Maire à signer le marché à intervenir.

13.02.2012/17

Aménagement Tennis couverts - maîtrise d'œuvre : attribution de marché

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une consultation en vue de confier une mission de maîtrise d'œuvre selon la procédure adaptée a été lancée pour l'aménagement des tennis couverts en salle multifonction.

Le Conseil Municipal,
à l'unanimité

Considérant que la commission d'appel d'offres, lors de sa séance du 13 Février 2012, a attribué le marché à Monsieur LEBLANC Michel – Architecte DPLG pour un taux d'honoraire à **8.45 %** sur le montant des travaux.

Que cette offre de service comporte une étude de faisabilité comprenant un relevé de l'état existant, une esquisse et un estimatif prévisionnel et s'élève à 3990.00 € HT.

Que ce montant de 3 990.00 € sera déduit en cas de mission confiée à l'Architecte désigné ci-dessus.

Accepte la proposition sus-désignée et autorise le Maire à signer le marché à intervenir avec l'Architecte.

13.02.2012/18

Sinistre du 8.01.2012 – rue Th. Blot : indemnité

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal,
à l'unanimité

accepte l'indemnité d'assurance MAAF Assurances SA - Niort (79) d'un montant de **1 351.82 € TTC** pour la détérioration d'un lampadaire et du mobilier urbain survenu le 8 Janvier 2012 rue Théodore Blot.

13.02.2012/19

Sinistre du 6.02.2012 – Place de la République : indemnité

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal,
à l'unanimité

accepte le remboursement de **65.00 €** correspondant à la dégradation du mobilier urbain (poubelle) Place de la République survenu le 6 Février 2012.

Questions diverses

Suite à la demande de Mr CHIMOT Jean Pierre, Mr FILLION Joël, adjoint aux travaux, précise que les travaux de construction de la nouvelle station d'épuration sont terminés (sauf la voirie) et souligne que l'actuelle station a été mise à la disposition de la Communauté de Communes de la Thiérache du Centre qui procèdera à sa désaffectation et sa démolition dès que cet équipement ne sera plus utilisé.

Mr MATOUGUI Robert souligne à nouveau que la route départementale 785 « Fontaine des Pauvres » se dégrade de plus en plus et de ce fait il y a de forts risques d'accidents. Mr FILLION Joël répond qu'un dossier de restauration de la traversée de chaussée (avec fossé drainant) sur une longueur de 100 mètres est à l'étude auprès des services de la voirie départementale. En cas d'accord, les travaux seraient réalisés courant du 1^{er} semestre 2012.